



# **PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 29 novembre 2012**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du 29 novembre 2012

---

### ORDRE DU JOUR

- |                   |        |       |   |
|-------------------|--------|-------|---|
| M. le Maire       | Divers | 1     | Point d'information sur des sujets d'actualité.   |
| M. le Maire       |        | 1° -  | Débat d'Orientation Budgétaire.   |
|                   |        | 2° -  | Point retiré de l'Ordre du jour.  |
| M. LIOGER         |        | 3° -  | ZAC Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel à la Collectivité.  |
| M. LIOGER         |        | 4° -  | ZAC du Sansonnet – Acte d'apport relatif au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM.   |
| Mme HEBER-SUFFRIN |        | 5° -  | Projet de création d'une aire d'accueil des Gens du voyage à Metz-Magny – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.  |
| M. GANDAR         |        | 6° -  | Acquisition d'un terrain à Metz Devants-les-Ponts.  |
| M. MARTALIE       |        | 7° -  | Cession de terrains communaux dans le cadre du projet de transports en commun de l'Agglomération Messine METTIS-Régularisation.   |
| M. TOULOUZE       |        | 8° -  | Etat n° 5 de régularisation des Décisions Modificatives.  |
| M. TRON           |        | 9° -  | Avenants aux contrats de Délégation de Service Public relatifs à l'exploitation des parkings Saint-Thiébauld, Paixhans et Mazelle.  |
| M. TRON           |        | 10° - | Examen pour l'exercice 2011 des rapports annuels des Délégations de Service Public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. |
| M. KRAUSENER      |        | 11° - | Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopôle et bilan annuel du contrat de concession pour le Service Public de l'Electricité pour l'exercice 2011.  |
| M. FONTE          |        | 12° - | Versement de subventions à diverses associations culturelles.   |
| M. KOENIG         |        | 13° - | Versement d'une subvention au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse.  |
| Mme FERRARO       |        | 14° - | Versement d'une subvention au Conseil de Fabrique de la Paroisse du Très Saint-Sacrement.   |

- |               |       |  |
|---------------|-------|--|
| Mme KNECHT    | 15° - | Dénomination de voies publiques.   |
| M. SCHUMAN    | 16° - | Convention d'archivage avec l'Institut Européen d'Ecologie.  |
| Mme BORI      | 17° - | Convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'école de « Plein Air » de Landonvillers – Renouveau.  |
| Mme SALLUSTI  | 8° -  | Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre des actions citoyennes et de l'accueil des nouveaux arrivants.  |
| Mme KAUCIC    | 19° - | Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».   |
| M. PAYRAUDEAU | 20° - | Groupement de commandes pour l'achat de tous logiciels, équipements informatiques et téléphoniques.  |
| M. le Maire   | 21° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives. |
|               | 22° - | Questions orales.  |

#### **SEANCE A HUIS CLOS**

- |             |        |      |  |
|-------------|--------|------|--|
| M. TOULOUZE | Divers | 1° - | Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes. |
|-------------|--------|------|--|

---

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 29 novembre 2012, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 novembre 2012.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

#### **Etaients présents :**

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (arrivée au point 1), M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (arrivé au point 1), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (arrivé au point 1), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (arrivée au point 1), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre (arrivé au point 1), M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle**

(arrivée au point 1), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques (arrivé au point 1), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane (arrivé au point 1), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine (arrivée au point 1), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Absents ayant voté par procuration :**

- M. TRON Jacques (procuration à Mme OLESINSKI)
- M. SCUDERI Thomas (procuration à M. FONTE)
- Mme FRITSCH-RENARD Anne (procuration à Mme SALLUSTI)
- M. PLANCHETTE Daniel (procuration à Mme FERRARO)
- Mme BRESSON Maryse (procuration à Mme PALLEZ)
- Mme LEBLAN Brigitte (procuration à M. DARBOIS)
- M. MARTALIE Stéphane (procuration à M. JEAN)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à Mme SAADI)
- Mme DUPONT Laure (procuration à Mme BORI)
- Mme SAGRAFENA Myriam (procuration à Mme LETY)
- Mme QUILLOT Anne-Noëlle (procuration à M. ANTOINE)
- Mme KNECHT Huguette (procuration à M. HEULLUY)
- Mme BOH-PETIT (procuration à M. THIL)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. ALDRIN)
- Mme MERTZ Claire (procuration à Mme MEDOC)

**Absent non excusé :** /

**Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.**

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

Information de M. le Maire sur le non-classement du Quartier de Borny en Zone de Sécurité Prioritaire

---

**DCM N°12-11-01 : Débat d'Orientation Budgétaire 2013:**

M. le Maire, Rapporteur, expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un temps fort de la vie démocratique de la Collectivité, qui marque le lancement du processus budgétaire annuel. Il permet aux élus de débattre des orientations proposées, en perspective du prochain budget primitif, et à partir des éléments d'information pertinents sur l'environnement économique national ou international, ainsi que sur la situation de la Ville.

Le DOB est une étape réglementaire incontournable du cycle budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif 2013, prévu en décembre.

Cette note de synthèse, destinée à servir de base au débat d'orientation budgétaire, présente successivement :

- Les principaux éléments du contexte économique et social : environnement international, national et régional ;
- Les orientations stratégiques pour l'année 2013 ;
- Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre financier envisagés, pour la construction du budget primitif 2013.

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, le document comporte un cadrage budgétaire global, la situation d'endettement, les perspectives en matière fiscale, et les principaux projets d'investissement pour la Ville, dans un cadre pluriannuel.

**L'année 2013 marquera une nouvelle étape dans la réalisation des principaux projets et des politiques publiques mises en œuvre par la municipalité élue en 2008. La quasi-totalité des engagements pris seront réalisés.**

**Mais les contraintes financières et le contexte économique et social extrêmement difficiles auxquels les Messins sont confrontés, comme beaucoup d'autres, nous imposent tout à la fois de conjuguer rigueur et sobriété dans la gestion des deniers municipaux, mais aussi partage et solidarité pour que chaque Messin bénéficie du meilleur de la Ville.**

## **I – Les éléments du contexte économique et social**

### **A. Au niveau international et européen**

*Après une année 2011 marquée par l'intensification de la crise des dettes souveraines, l'année 2012 n'aura pas permis de sortir des tensions sur les marchés financiers, avec leur corollaire, la panne de l'activité.*

Selon le FMI, la croissance mondiale s'établirait à 3,3 % en 2012, et à 3,6 % en 2013, avec un impact à la baisse, même sur les pays émergents.

Les plans de sauvetage annoncés successivement en Europe depuis deux ans n'ont pas produit les effets escomptés. En effet, combinés à des mesures de rigueur très sévères, ils ont contribué à déprimer un peu plus la croissance.

Dès le début 2012, la crainte d'un redoutable "effet domino" était encore bien présente. En milieu d'année, même les pays européens les plus solides sur le plan économique sont également passés sous la surveillance des agences de notation.

**Les menaces les plus fortes pèsent toujours sur la zone euro, où la croissance s'est dégradée au 2ème trimestre 2012 (- 0,2 %, après + 0,0 % au 1er trimestre), en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. L'évolution du PIB devrait être de -0,3% fin 2012 et de 0,7% en 2013.**

La Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé son taux directeur au plus bas historique de 0,75 %, et a consenti des prêts aux banques à des taux proches de zéro. Mais celles-ci ont utilisé ces liquidités pour acheter des obligations d'État, en limitant leur offre de crédit aux acteurs économiques, collectivités locales comprises. **Dans ces conditions, la BCE s'est trouvée devant la nécessité de s'engager à racheter de la dette souveraine.**

Mais malgré les plans successifs des autorités européennes et les interventions de la BCE, la zone euro restera le "maillon faible" de la croissance mondiale. Et la dépréciation de la monnaie européenne face au dollar accroît encore les incertitudes sur la zone.

## B. Au niveau national

En France, la croissance économique s'est arrêtée aux 1er et 2ème trimestres 2012, le PIB affichant une stabilité (+ 0,0 %). Sur l'ensemble de l'année, l'évolution serait de 0,1 %. Dans une approche plus volontariste, on observerait en 2013 une reprise estimée à + 0,8 %.

Cette faible croissance freine la création d'emploi : le taux de chômage, de 9,2% en août 2012, pourrait atteindre 10,5 % en début d'année prochaine. Et selon l'INSEE, l'inflation se maintiendrait à 2% en 2012, puis connaîtrait un léger ralentissement, à 1,7% sur 2013.

Le gouvernement français a présenté fin septembre le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, ainsi que le Projet de Loi de Finances pour 2013 (PLF). **L'impératif de réduction des déficits publics (ramené de 4,5% du PIB en 2012, à 3,0% en 2013) a de nombreuses conséquences, parmi lesquelles le strict contrôle de la dépense publique et la réduction de certaines enveloppes.**

En effet, l'État prévoit de réduire le déficit public à 61,6 Mds€ l'année prochaine, en amélioration de 22 Mds.

Le gouvernement s'est ainsi engagé dans un effort de 30Mds€ (1/3 en économies de dépenses, 1/3 en prélèvements supplémentaires principalement sur les grandes entreprises et 1/3 en prélèvements sur les ménages les plus aisés), en suivant un objectif de justice fiscale par le rétablissement du principe de progressivité.

L'État a décidé "d'associer" les collectivités locales à cet effort de redressement. En conséquence, le gel global des dotations aux collectivités locales a été confirmé : dès 2013, les concours financiers de l'Etat aux collectivités devront tenir compte de l'effort de maîtrise de la dépense publique. Il s'agit d'un gel en valeur : l'enveloppe normée reste fixée à 50,5 Mds€, comme en 2012. À nouveau, son évolution ne fait donc l'objet d'aucune indexation, que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du PIB.

En particulier, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) connaîtra un nouvel écrêtement de sa part garantie et de la dotation de compensation, à des fins de péréquation.

Le PLF 2013 renforce en effet les mécanismes de péréquation entre collectivités : au niveau vertical, par le concours accru de l'État, et au niveau horizontal, par le renforcement de la solidarité entre collectivités (montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ; prise en compte du revenu par habitant parmi les critères de prélèvement, et simplification des règles de répartition entre communes et EPCI).

Les seules ressources ayant des perspectives de progression sont la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS, + 8,8%), et le FCTVA (+ 2%) qui repose sur l'effort d'investissement des collectivités.

Le partage de l'effort de redressement sera encore renforcé dans les années à venir : le PLF 2013 prévoit la conclusion d'un Pacte de Confiance et de Solidarité entre l'État et les collectivités, qui se traduira notamment par une diminution des dotations de 750 M€ en 2014, puis de nouveau en 2015.

Enfin, comme pour les Etats eux-mêmes, l'accès au financement externe s'est également complexifié pour la plupart des collectivités locales, car l'offre de crédits a été limitée par la nécessité pour les banques d'augmenter leurs fonds propres. La situation s'est peu à peu aggravée du fait de circonstances nationales particulières : désengagement de Dexia, déblocage mais exceptionnel de fonds d'épargne ou de crédits de court terme, concurrence des établissements de santé, projet d'Agence de financement des

collectivités en attente de concrétisation. La Ville de Metz pour sa part, compte tenu de son faible recours à l'emprunt, n'a pas eu à pâtir de ce contexte.

Ce contexte laisse augurer des perspectives d'activité et d'investissement plutôt faibles, avec des effets en retour négatifs sur une croissance déjà en panne.

### C. Au niveau régional

#### **Les difficultés sont accentuées par les développements de la crise industrielle et les restructurations militaires.**

A sortir d'une année 2011 particulièrement calamiteuse en Lorraine (perte de 2 600 emplois salariés privés, 152 000 chômeurs en fin d'année), les indicateurs de 2012 sont restés préoccupants. En début d'année 2012, l'emploi salarié poursuit sa dégradation dans tous les secteurs, hormis l'intérim. Ce développement de la précarisation est confirmé par le taux de chômage atteignant les 10%, en hausse de 0,3 point.

Au second trimestre, les créations d'entreprises étaient en repli, aussi bien par rapport au trimestre précédent (-9%), qu'au regard du même trimestre en 2011 (-3%). Ce recul affectait principalement la logistique, l'immobilier et les services aux ménages.

A partir de juin 2012, plusieurs délocalisations et plans sociaux sont intervenus, soit du fait de faillites localisées, soit par l'effet de difficultés nationales sur des sous-traitants locaux.

L'agglomération messine a également connu, à partir de la mi-2012, le plein effet des restructurations militaires opérées sur son territoire. L'impact global qui est observé désormais est la résultante de tous les mouvements antérieurs, notamment en raison des effets de seuil : si certaines activités économiques avaient pu résister aux premiers départs de 2011, le cumul des nouvelles défections de 2011-2012 leur aura porté un coup fatal. Au total, on peut estimer que la Ville de Metz aura subi une perte directe et nette de 2 000 emplois, même en intégrant les quelques compensations effectivement réalisées.

Sur la zone d'emploi de Metz, le taux de demandeurs d'emploi atteint aujourd'hui la barre des 10% et, dans certaines catégories comme celle des plus de 50 ans, l'augmentation sur un an est de plus de 15%. **Metz doit ainsi supporter progressivement tous les impacts démographiques, économiques et sociaux des restructurations militaires et, de manière cumulative, les conséquences des derniers aléas de l'économie industrielle.**

Avec la volonté déterminée de faire face, la Ville a mis en place plusieurs dispositifs, et lancé des politiques d'adaptation. Ces efforts doivent être pérennisés et encore renforcés en 2013, avec un objectif maintenu de Solidarité et de Proximité.

## **II- Les orientations stratégiques de la Ville de Metz pour 2013**

Face à la crise et à l'exigence de redressement du pays, il est proposé d'offrir un meilleur « niveau de ville » à chaque habitant tout en poursuivant de grandes ambitions pour notre Ville.

## **A. Augmenter encore le « niveau de ville », en maîtrisant les coûts**

### - Davantage de proximité, de solidarité et de partage

Le partage de l'espace public et l'attention portée aux comportements civiques sont des préalables nécessaires.

En 2013, la police municipale poursuivra son action de proximité, par une présence dans tous les quartiers. La collaboration avec la police nationale sera renforcée, ainsi que le travail en réseau avec les acteurs sociaux. Cette année, l'accent sera mis sur les problèmes d'incivilité et les nuisances sonores, induits par une vie nocturne plus intense. Notamment, la ville envisage d'expérimenter le recours à la médiation, qui apparaît mieux adaptée et plus efficace. En parallèle, la Ville sensibilisera les professionnels de la nuit. Enfin, elle mettra à profit le réseau Mettis pour améliorer certains dispositifs de surveillance, et poursuivra l'amélioration du réseau d'éclairage.

L'agrément du cadre de vie sera renforcé, avec des projets significatifs dans tous les quartiers : Mairie de Quartier de Bellecroix, poursuite de la rénovation de Borny, Projet urbain de la Patrotte, maintenance et rénovation des aires de jeux et espaces verts, développement des jardins familiaux, etc...

En matière de propreté, le service sera doté de nouveaux moyens en vue de la mécanisation, notamment pour le nettoyage urbain.

Les services et prestations publics tournés vers les personnes bénéficieront de nouvelles initiatives en faveur de tous les habitants, de tous les âges : la carte senior, le festival des énergies urbaines, etc. La municipalité se donne l'objectif de mieux accompagner les Messins qui vivent durement cette crise, par des interventions ciblées (par exemple dans sa lutte contre la précarité énergétique).

Il s'agit de faire une ville attractive, dans laquelle chaque Messin se sente acteur.

### - Une plus grande performance

Grâce à de nouvelles organisations, aux mutualisations et au contrôle de gestion, la Ville privilégie la rigueur et la sobriété dans la gestion des moyens.

La méthode consistera à poursuivre la recherche d'économies dans le fonctionnement courant (exemple des économies d'énergie, des investissements pour la performance énergétique, des partenariats pour le réseau de chaleur ou la centrale à Biomasse) et à faire partager les contraintes de maîtrise de la dépense publique aux partenaires de la ville. Cette ligne aura pour résultat de conserver des « fondamentaux », qui permettront à Metz de continuer à se projeter dans l'avenir.

L'objectif est aussi d'améliorer la performance des services par l'acquisition de nouveaux outils de gestion ou d'intervention, l'amélioration des organisations de travail et la reconnaissance du travail fourni par les fonctionnaires et agents de la collectivité (revalorisation des catégories C et B, reconnaissance des emplois de terrain, entretien annuel d'évaluation, développement de la formation).

Par ailleurs, dans une perspective d'effectifs redéployés, voire réduits, une maîtrise renforcée de l'évolution de la masse salariale sera mise en œuvre, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois. Et ceci, tout en favorisant de meilleures conditions de travail et de productivité, et en améliorant encore la qualité du service assuré par les agents municipaux auprès des Messins.

**Il s'agit donc, pour 2013, de « faire mieux, sans dépenser plus ». La maîtrise des dépenses et des coûts, ainsi que l'amélioration des performances, permettront de résoudre une équation complexe, pour un meilleur service aux Messins, et dans le respect des orientations et des choix politiques prioritaires.**

## **B. Entretien des dynamiques installées**

### - Multiplicateur des investissements

Par l'effet multiplicateur de ses investissements, en particulier avec ses programmes pluriannuels (voir plus bas), la Ville agit au service de l'emploi et de la création de richesses.

La poursuite d'un haut niveau d'investissement de la collectivité, relayé par les programmes conduits par l'agglomération, conduit en effet à une commande publique créatrice d'emplois.

Ces emplois, de toute nature, sont maximisés par le recours aux clauses d'insertion dans les principaux marchés publics.

De plus, dans des opérations concertées d'aménagement urbain, les interventions communales produisent des effets leviers sur l'investissement privé : c'est le cas avec les investissements dans les ZAC (singulièrement, la ZAC de l'Amphithéâtre) en matière d'habitat, d'immobiliers d'entreprises, de développements industriels etc.

### - Un impact positif des subventions

Il s'agit d'un mode d'intervention pertinent, tant les subventions aux associations permettent à tout un secteur d'activité économique d'assurer des missions d'intérêt général (cas des activités périscolaires, socio-culturelles, d'insertion, etc.), dans des conditions économiques souvent plus favorables, et en les inscrivant dans une perspective de citoyenneté et de responsabilité collective.

C'est aussi une méthode efficace de mobilisation de ressources pour la création d'activité dans la ville, dans la mesure où les associations subventionnées sollicitent des financements extérieurs pour leurs interventions auprès des Messins.

Enfin, les subventions créent un effet d'entraînement, par le biais des animations et du mécénat suscité (Metz Plage, Nuit Blanche, Metz Marathon). Elles constituent une source de co-financement, au service de l'identité et de l'image de la Ville, tout en amenant le secteur privé à « valider » les initiatives prises par la municipalité.

## **C. Continuer à construire le futur**

### - Construire la Ville de demain

Il s'agit de poursuivre et finaliser les grands projets du mandat, qui donnent à Metz une nouvelle attractivité et une nouvelle "qualité de ville" : exemples de la BAM, des aménagements et de la poursuite du cofinancement liés à Mettis, des créations et rénovations dans les domaines socio-culturel et scolaire (restauration notamment), des programmes d'efficacité énergétique, de la poursuite du Plan Vélo, des interventions dans le domaine touristique ou en appui à l'Office de Tourisme, etc.).

De nouvelles interventions, ainsi que de nouveaux outils (SEM patrimoniale) seront initiés en vue d'investissements planifiés sur le temps long. L'enjeu sera alors d'engager de nouveaux projets pour la période 2013-2016.

- Se projeter.

La municipalité a engagé une démarche "Metz 2030" pour travailler durablement sur les enjeux, les projets et l'image de la Ville à moyen et long terme.

Dans un cadre de large concertation, la municipalité s'attache à poser les bases de nouvelles perspectives, et à mettre en place les conditions de dynamiques nouvelles. Elle s'appuie en cela notamment sur les résultats d'un questionnaire soumis à un échantillon de 700 personnes, mais aussi sur une saisine du Conseil Economique et Social Local, et des ateliers urbains où ont été sollicitées différentes catégories de notre population. Dans ce cadre, sont également proposées des conférences où témoignent des urbanistes d'autres grandes villes qui partagent avec nous leurs expériences et leurs idées. Car Metz a toujours intérêt à se comparer, à apprendre des autres, mais aussi à faire valoir ses singularités auxquelles les Messins - et ils le disent - sont très attachés. Dès le début de l'année 2013, un avant-projet "Metz 2030" sera soumis pour consultation et enrichissement à l'ensemble des Messins et aux principaux partenaires de la Ville.

**Conclusion : 2013... manières de partager la Ville**

Ces dernières années, Metz s'est profondément transformée. Que l'on évoque son image et sa notoriété, ses espaces urbains et naturels, les déplacements et les entrées de ville, la transformation est bien visible, ou encore en cours en de très nombreux lieux. Plus profondément encore que cette transformation immédiate, c'est petit à petit la relation des Messins à leur ville qui se modifie.

L'action municipale a encouragé la demande de services, sollicité la participation citoyenne et accru l'exigence des administrés - autant que leur responsabilité - à l'égard de la Ville.

Un nouvel enjeu se profile désormais, dans un cadre budgétaire très contraint et un environnement économique difficile, qui invite au partage de cette évolution. Ce partage peut être synergie, par la réalisation partagée d'économies, mais aussi échanges, pour valoriser les apports de chacun, ou encore considération mutuelle, pour prendre en compte les intérêts de tous.

Ainsi, en 2013, nos orientations budgétaires proposent le partage des espaces (places, parcs, terrasses, zones 30, zones de rencontre), des temps de vie (repas de cantines, périscolaire, pauses méridiennes), le partage des récoltes (l'image de la ville, la nouvelle attractivité touristique, l'identité des Messins), ainsi que des perspectives d'avenir (projet de ville, ateliers urbains, comités de quartier, coopération métropolitaine).

### III- Cadrage et conditions d'équilibre pour la construction du budget primitif 2013

#### A. Les choix d'équilibre

La gestion rigoureuse pratiquée par la Ville de Metz est désormais bien établie, et même relevée par la grande presse nationale : des charges de personnel bien inférieures à la moyenne des villes comparables ; un niveau de taxe d'habitation et de taxe foncière qui nous place à notre avantage, en bas du tableau comparatif ; des subventions à l'action sociale et culturelle à un niveau élevé ; un investissement qui prépare l'avenir, très au-dessus de la moyenne ; et enfin un niveau d'endettement qui se situe au dixième des villes comparables.

Tout en poursuivant sur cette lancée, l'équilibre du budget 2013 repose sur des choix qui confortent les grandes orientations stratégiques de la Ville.

- *Pas d'augmentation de la fiscalité locale*, conformément à l'engagement pris.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les taux de la fiscalité locale décidés par la Ville (taxe d'habitation et taxe foncière pour les ménages, TLPE payée par les entreprises, TLS payée par les touristes) ne changent pas. Par ailleurs, le baromètre du cabinet ALMA Consulting place pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la commune de Metz en tête des communes françaises, pour la modération de sa taxe foncière sur l'immobilier professionnel, ce qui constitue un facteur indiscutable d'attractivité. Le coût réel de cette taxe est ici le moins élevé, avec 8,8 € par mètre carré (Nancy : 17,6 €/m<sup>2</sup>, Strasbourg : 17,6 €/m<sup>2</sup>, Nîmes : 28,8€/m<sup>2</sup>, Montpellier : 26,4€/m<sup>2</sup>, Dijon 16,0€/m<sup>2</sup>, Reims : 24,8€/m<sup>2</sup>).

- *Un budget de fonctionnement à hauteur de 146,9 M€* en dépenses, en évolution de 3,63%. Les recettes progressent de 2,42%. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est poursuivie et nos moyens d'action sont optimisés, voire redéployés, pour garantir un service public moderne et de qualité.

- *L'autofinancement maintenu*, malgré les contraintes sur le fonctionnement, dans une fourchette entre 11 et 12 M€, pour assurer la poursuite des investissements de la Ville dans de bonnes conditions.

- *Un budget d'investissement envisagé à hauteur de 54 M€*, pour préparer l'avenir en favorisant les emplois de demain. De plus, ces investissements sont ciblés et priorisés au regard de leurs enjeux pour les Messins.

- *Un recours modéré à l'emprunt, si nécessaire*, grâce à la poursuite de l'utilisation des ressources propres capitalisées depuis 2009. Bien que Metz soit déjà l'une des villes les moins endettées de France, la modération de l'endettement sera conservée pour l'avenir et permettra à la Ville de continuer à investir pour ses habitants.

## B. Présentation des AP-CP

	<u>CP 2013</u>	<u>déjà réalisé</u> <u>2011-2012</u>	<u>total AP</u> <u>jusqu'en 2015</u>
	<i>en k€</i>	<i>en k€</i>	<i>en M€</i>
<b>CITOYENNETE ET TRANQUILITE PUBLIQUE</b>			
Construction Mairie de Quartier de Bellecroix	800	59	1,0
Réaménagement du péristyle	300	50	1,8
Rénovation et aménagements des cimetières	300	-	0,9
Aire accueil des gens du voyage	100	30	2,0
<b>EDUCATION ET EPANOUISSEMENT</b>			
BAM	5 000	4 389	15,0
Progr. Efficacité énergétique piscines	2 000	295	7,1
Restauration des Monuments Historiques	1 500	3 708	7,9
Rénovation Arsenal	1 400	-	1,7
Grosses rénovation écoles du 1er degré	1 000	1 396	4,4
Progr. Efficacité énergétique écoles	800	740	2,9
Rénovation des Centres socio-culturels	638	-	3,4
Création, rénovation de restaurants scolaires	595	25	8,5
Porte des Allemands	500	260	3,5
Centre culturel et social Metz Nord-Patrotte	450	96	10,0
Progr. Efficacité énergétique gymnases	431	4 569	5,0
Enrichissement des collections Biblio-Médiathèques	300	-	0,9
<b>CROISSANCE ET RAYONNEMENT</b>			
Projet urbain Patrotte	2 500	815	6,5

Place Mazelle	1 000	6 211	9,2
Création, rénovation des Espaces verts	455	-	1,7
Mise en valeur des cours d'eau	20	-	0,4
<b>MOBILITE ET ESPACE PUBLIC</b>			
Fonds de concours Mettis	4 000	9 000	13,0
Suppression du passage à niveau Patrotte	4 000	1 469	6,8
Plan Vélo	2 000	1 554	6,0
Opérations structurantes de voirie	1 750	2 397	5,0
Réseau d'éclairage urbain	1 700	-	6,5
Aménagement du Quartier des Isles	1 042	2 700	3,7
<b>MOYENS INTERNES ET GESTION</b>			
Subv. équipement informatique versée à MM	746	170	2,4
Schéma directeur Informatique Ville de Metz	354	-	1,0
Vestiaires Service Propreté GAB-Hauts de Blémont	200	-	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>35 881</b>	<b>39 933</b>	<b>138,8</b>

### C. Une prospective budgétaire maîtrisée

	<b>BP 2012</b>	<b>DOB 2013</b>
<b><i>Fonctionnement</i></b>		
dépenses	141 750 794	146 900 000
recettes	154 559 156	158 300 000
<b>épargne brute</b>	<b>12 808 362</b>	<b>11 400 000</b>

<b>Investissement</b>		
dépenses	48 300 536	54 200 000
recettes ( <i>hors emprunt</i> )	13 952 174	17 800 000
<b>Besoin de financt sur ressources propres ou ext.</b>	<b>21 540 000</b>	<b>25 000 000</b>
<i>dont ressources propres placements</i>	<i>21 540 000</i>	<i>16 000 000</i>
<i>dont emprunt</i>	<i>0</i>	<i>9 000 000</i>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>190 051 330</b>	<b>201 100 000</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>190 051 330</b>	<b>201 100 000</b>
<b>ENCOURS de DETTE au 1er janvier</b>	12 625 418	10 929 634

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Interventions de :** M. LEKADIR, M. THIL, Mme ZIMMERMANN, M. DARBOIS, Mme COLIN-OESTERLE, Mme BORI, M. LEBEAU, M. HETHENER, M. ALDRIN, Mme LETY, M. MARECHAL, Mme PALLEZ, M. JEAN, M. LIOGER.

**Après avoir écouté les différents intervenants, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013.**

---

**DCM N°12-11-02 : Point retiré de l'Ordre du jour**

---

**DCM N°12-11-03 : ZAC du quartier de l'Amphithéâtre : approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité:**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par la Ville de Metz en février 2000. La Ville a ainsi été maître d'ouvrage de cette opération jusqu'au 1er juin 2006, date à laquelle cette maîtrise d'ouvrage a été transférée à Metz Métropole.

Cependant, afin de ne pas reporter sur Metz Métropole des charges excessives et maintenir un équilibre de l'opération, il a été convenu le principe de rachat par la Ville de Metz, des infrastructures et espaces publics destinés à être intégrés dans le domaine communal à leur prix de revient. Avec ces acquisitions, la Ville reste un contributeur essentiel de la ZAC, à un niveau proche de celui de l'agglomération.

Par traité de concession en date du 20 décembre 2004, la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAREMM doit chaque année fournir un compte rendu financier annuel à la collectivité, comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Le compte rendu financier annuel de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre est arrêté à la date du 31 décembre 2011. Il fait état des sommes suivantes :

	Réalisation au 31 décembre 2011	Reste à réaliser	Bilan global actualisé TTC
<b>Dépenses</b>	67 171 907,16	97 254 222,84	164 426 130,00
<b>Recettes</b>	48 045 927,45	116 380 202,55	164 426 130,00

Il fait apparaître une hausse globale de +1,3% (162 313 620 au 31/12/2011) s'expliquant par des dépenses prévisionnelles en matière de dépollution et de travaux.

Au 31 décembre 2011, la comptabilité de l'opération enregistre une trésorerie positive de 10 375 516,74 €.

Les participations de la Ville de Metz, sont de deux ordres :

### **1) Rachat des infrastructures (voiries, parvis, jardins) relevant de sa compétence.**

Son montant total prévisionnel s'élève à 35 964 990 € TTC. Il s'agit des principaux espaces publics de la zone : rues, parvis, jardins.

### **2) Participation à la réalisation des ouvrages RFF**

Pas de modifications.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le compte-rendu financier annuel comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement prenant en compte le bilan actualisé et en particulier le rachat des infrastructures relevant de sa compétence pour un montant total de 35 964 990 € TTC.
- **DE FINANCER** ces opérations au moyen des crédits inscrits au budget des exercices concernés
- **DE SOLLICITER** toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel dans le cadre de l'application des présentes.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard et M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine.**

**Voix contre : 14 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.**

**Abstention : 0**

**Absent au moment du vote : 1 M. JEAN Thierry.**

**DCM N°12-11-04 : ZAC du SANSONNET – acte d'apport relatif au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et a été confiée à la SPL SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011 (conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

Dans ce cadre, il est convenu que la SPL SAREMM reprendra à sa charge les dépenses engagées par la Ville de Metz antérieurement à la conclusion de la concession d'aménagement. Il s'agit d'une dette de la SPL SAREMM envers la Ville de Metz imputable au bilan de l'opération d'aménagement.

Ainsi, les recettes et dépenses arrêtées à la date du 29 novembre 2012, se rapportant à l'opération d'aménagement de la ZAC du Sansonnet, s'élevaient aux montants suivants :

- En recettes : **13 600 Euros** correspondant à une subvention attribuée par l'ADEME et le Conseil régional pour la réalisation d'une étude AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) et une subvention attribuée par le FNAP (Fond National d'Archéologie Préventive) pour la réalisation des fouilles archéologiques sur la ZAC du Sansonnet.

- En dépenses : **3 391 955 Euros**, correspondant aux acquisitions foncières, aux études pré-opérationnelles et aux travaux déjà engagés, notamment le parc public et les fouilles archéologiques.

La somme de **3 378 355 Euros** correspondant au solde négatif de l'opération d'aménagement du site de la ZAC DU SANSONNET sera versée par la SPL SAREMM à la Ville de Metz dans les conditions fixées dans le projet d'acte d'apport joint à la présente délibération.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le transfert en pleine propriété au bénéfice de la SPL SAREMM des parcelles dont la liste est inscrite dans l'acte d'apport,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'acte d'apport ainsi que tout document et avenants s'y rapportant
- **D'INSCRIRE** les recettes au budget annexe des zones 2013.

**Interventions de :** Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ANTOINE Christian, M. ALDRIN Jérémy, Mme PALLEZ Christiane, M. LIOGER Richard et M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** /

**Voix pour : 54** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absent au moment du vote : 1** M. HETHENER Alain.

---

**DCM N°12-11-05 : Projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Metz-Magny – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :**

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Metz, approuvé le 18 décembre 2008, présente un emplacement réservé pour la

réalisation d'un « Boulevard intercommunal sud » devant permettre de relier le Technopôle et les quartiers est de Metz avec les communes "ouest" de l'agglomération messine.

L'emprise de cet emplacement réservé empiète sur le périmètre du projet d'aire d'accueil des gens du voyage à Metz-Magny rue Monceau porté par la Ville de Metz.

Afin de rendre le projet de création de l'aire d'accueil des gens du voyage compatible avec l'emplacement réservé de ce projet de voie de communication, il est nécessaire de modifier l'emprise de ce dernier au document d'urbanisme.

Les dispositions prévues pour assurer la mise en compatibilité du P.L.U. avec ce projet ont fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint, dans les conditions prévues au Code de l'Urbanisme, le 8 février 2012.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, l'enquête parcellaire et l'enquête de mise en compatibilité du P.L.U. de Metz avec le projet d'aire d'accueil des gens du voyage à Metz-Magny rue Monceau se sont déroulées, de façon conjointe, du 18 juin 2012 au 23 juillet 2012 inclus.

Le rapport d'avis et conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur sur ces enquêtes a été transmis par courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 9 octobre 2012.

Le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable sans réserve, ni recommandation, sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

La Ville, prenant en compte les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, est favorable à la modification de l'emplacement réservé au P.L.U. référencé n°3-50 ayant pour objet « Boulevard intercommunal sud » et dont le bénéficiaire est la Ville de Metz, afin d'autoriser la réalisation du projet d'aire d'accueil des gens du voyage rue Monceau.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du P.L.U. avec le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Metz-Magny rue Monceau devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur qui s'est prononcé favorablement à cette mise en compatibilité.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

#### **1 -.DE DONNER UN AVIS FAVORABLE SUR :**

- le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Metz avec le projet d'aire d'accueil des gens du voyage à Metz Magny, rue Monceau,
- le procès-verbal de la réunion tenue le 8 février 2012 en application de l'article R123-23 du Code de l'urbanisme, relative à l'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du PLU avec le projet,
- le rapport et les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur sur l'enquête publique de la mise en compatibilité du P.L.U. avec le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à METZ-Magny devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique,

**2- D'AUTORISER** la modification de l'emplacement réservé au PLU référencé n°3-50 ayant pour objet « Boulevard intercommunal sud » et dont le bénéficiaire est la Ville de Metz, telle que définie dans les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur.

3 - la présente délibération sera affichée en mairie pendant une durée d'un mois et copie en sera transmise à M. le Préfet de la Moselle.

**Interventions de :** M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme KAUCIC Isabelle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle et M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 41** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine.

**Voix contre : 12** Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme STEMART Anne, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ANTOINE Christian (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 2** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

---

### **DCM N°12-11-06 : Acquisition d'un terrain situé à Metz Devant les Ponts:**

M. GANDAR, Rapporteur, expose que Monsieur et Madame Jean ADE proposent à la Ville de Metz la cession d'un terrain d'une superficie de 2 868 m<sup>2</sup> dont ils sont propriétaires à Metz Devant-les-Ponts, lieudit Bas de Varimont.

Cette parcelle, située en zone 2AU1 du Plan Local d'Urbanisme a vocation à être urbanisée et constitue une réserve foncière intéressante pour le devenir de Devant-les-Ponts.

Il est donc proposé d'acquérir ce terrain au prix de 21 800 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- 1 - **D'ACQUERIR** à l'état libre le terrain cadastré sous :

#### **Ban de Devant les Ponts :**

Section DT n° 45 – Lieudit « Bas de Varimont » – 28 a 68 ca

appartenant à Monsieur et Madame Jean ADE domiciliés 179a, route de Lorry à Metz ;

- 2 - **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 21 800 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- 3 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- 4 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte droits et honoraires de notaire ;
- 5.- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 6 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 51** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 4** M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

**DCM N°12-011-07 : Cession de terrains communaux dans le cadre du projet de transport en commun de l'agglomération messine METTIS – Régularisation :**

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que le projet de transport en commun de l'Agglomération messine METTIS a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 mai 2010 afin de permettre à Metz Métropole Communauté d'Agglomération de se rendre acquéreur des terrains nécessaires à cette opération.

Plusieurs terrains situés dans différents secteurs du territoire communal et représentant une emprise de 11 873 m2 sont concernés par les aménagements prévus.

Il est donc proposé de régulariser la situation et de céder à Metz Métropole les parcelles intéressées relevant du domaine privé de la Ville de Metz pour un montant total de 71 600 €, indemnité de remploi comprise, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- 1 – **DE CEDER** à Metz Métropole Communauté d'Agglomération, dans le cadre du projet de transport en commun METTIS, plusieurs parcelles relevant du domaine privé de la Ville de Metz d'une surface globale de 11 873 m<sup>2</sup>, cadastrées sous :

**Ban de Borny**

Section CE – n° 25 – 730 m<sup>2</sup>

Section CE – n° 29 – 1241 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 303 – 1037 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 305 – 1323 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 252 – 7237 m<sup>2</sup>

Section CH – n° 290 – 111 m<sup>2</sup>

**Ban de Devant-les-Ponts**

Section HD – n° 133 – 5 m<sup>2</sup>

Section HE – n° B/24 – 189 m<sup>2</sup>

- 2 - **DE REALISER** cette opération foncière au prix total de 71 600 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- 3 – **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- 4 – **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- 5 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de : Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, M. LEKADIR Hacène et Monsieur le Maire.**

\*\*\*\*\*

**Suspension de séance demandée par M. THIL à 21 H 45.**  
**Reprise de la séance à 21 H 52.**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme**

LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 10 M. JEAN Thierry, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise (x2) M. MARTALIE Stéphane, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.

---

#### **DCM N°12-11-08 : État n° 5 de régularisation des décisions modificatives :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un ensemble de mouvements pour un total général de 3.414.304,15€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de -594.150,77€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 4.008.454,92€.
- 

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en dépenses ou recettes concernent :

- la modification de l'échelonnement des acquisitions dans le quartier de l'Amphithéâtre : 2 394 875€ (compensés par les glissements de crédits concernant la BAM) ;
- l'ajustement de crédits en dépenses et recettes pour le Mettis centre-ville : 633 331€ ;
- la suppression de crédits en dépenses et recettes pour l'évolution du système de régulation des feux du Mettis : -255 000€.

**Pour la section de fonctionnement**, les principaux mouvements en dépenses ou recettes concernent :

- les participations de la CAF au Contrat Enfance Jeunesse « Petite Enfance » au titre de 2011 et 2012 qui sont désormais perçues par la Ville et reversées au CCAS : 1 630 284€ et 1 643 445€ environ en dépenses et recettes ;
- les redéploiements de crédits entre comptes du chapitre 011 (charges générales) et 012 (dépenses de personnel) pour un solde net de 955 000€ ;
- l'ajustement du remboursement des frais informatiques à Metz Métropole dans le cadre de la mutualisation des services informatiques : 805 000€ ;
- l'entretien des réseaux d'éclairage : 153 700€.

Au sein du **Budget Annexe du Camping**, le seul mouvement concerne une créance éteinte pour 161€ (chèque sans provision d'un débiteur en liquidation judiciaire).

Au sein du **Budget Annexe des Eaux**, le principal mouvement concerne une régularisation de titre à l'encontre de Metz Métropole pour sa participation aux travaux de raccordement de l'Hôpital Robert Schuman : 817 725€ environ (participation HT et non TTC).

Le détail des autres mouvements figurent en annexe.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	3.753.463,10	639.764,10
Mouvements positifs d'ordre	22.294,59	2.130,67
Mouvements négatifs réels	-4.369.908,46	-255.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-981.045,54
<b>Totaux</b>	<b>-594.150,77</b>	<b>-594.150,77</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	5.896.163,61	3.986.160,33
Mouvements positifs d'ordre	2.130,67	22.294,59
Mouvements négatifs réels	-908.793,82	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-981.045,54
<b>Totaux</b>	<b>4.008.454,92</b>	<b>4.008.454,92</b>

<b>Totaux généraux</b>	<b>3.414.304,15</b>	<b>3.414.304,15</b>
------------------------	---------------------	---------------------

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-161,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-161,00
<b>Totaux</b>	<b>-161,00</b>	<b>-161,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
--	-----------------	-----------------

Mouvements positifs réels	161,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-161,00	
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>-161,00</b>	<b>-161,00</b>

## **BUDGET ANNEXE DES EAUX**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	978.000,00	817.725,75
Mouvements positifs d'ordre	0,00	726,63
Mouvements négatifs réels	-160.274,25	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-726,63
<b>Totaux</b>	<b>817.725,75</b>	<b>817.725,75</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	726,63	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-726,63	
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>817.725,75</b>	<b>817.725,7</b>

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. TOULOUZE Jean-Michel et Monsieur le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 39 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine.**

**Voix contre : 11 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 5 M. JEAN Thierry, M. LEKADIR Hacène, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.**

---

**DCM N°12-11-08bis : Demandes de subvention de travaux de construction de la Salle de Musique Actuelle et d'acquisition d'équipements scéniques :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en fin d'année 2011, une demande de subvention a été déposée par la Ville de Metz pour obtenir une aide au titre du volet métropolisation du contrat de projets Etat-Région pour la construction de la Boîte à Musique Metz Borny. Ce financement des travaux de construction a été complété par une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériels scéniques.

Afin de compléter les deux dossiers en question, l'Etat sollicite la Ville de Metz afin que les délibérations précédentes du 25 mars et 16 décembre 2010 soient précisées tant sur le budget global de cette opération que sur les aides prévisionnelles correspondantes.

Il est proposé que le Conseil Municipal confirme son accord sur le montant des subventions sollicitées soit 500 000 € pour la construction (FNADT volet métropolisation) et 227 500 € pour l'acquisition de matériels scéniques (DRAC) pour un budget global de 11 774 054.54 € (valeur 2011).

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes sur le budget en cours sachant que le montant des dépenses sera révisé au budget primitif 2013.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick et M. FONTE Antoine.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LÉCOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 5 M. JEAN Thierry, M. LEKADIR Hacène, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.**

---

**DCM N°12-11-09 : Avenants aux contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parkings Saint-Thiébauld, Paixhans et Mazelle :**

M. TRON, Rapporteur, expose qu'en s'appuyant sur les nouvelles nomenclatures d'activités et de classification des produits, l'INSEE a diffusé de nouveaux indices du coût horaire du travail et de prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Cette refonte a rendu caduque les formules de révision annuelle de divers contrats de délégation de service public, qui doivent, pour poursuivre leur application, se référer à la nouvelle nomenclature. Il convient dès lors de les substituer par de nouveaux indices se rapprochant le plus du secteur d'activités du délégataire et de l'objet du contrat.

Parallèlement, dans un souci de satisfaire au mieux les besoins des usagers et d'harmoniser les options accessibles sur l'ensemble de la Ville, il convient de compléter l'offre du parking Saint-Thiébault selon les deux axes suivants :

- Création d'un abonnement 5 jours sur 7 de 6 heures à 20 heures
- L'ajout d'un forfait week-end de 4 jours pour la clientèle touristique.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER** les substitutions des indices ICHT-TS par l'indice ICHT-IME à chacun des contrats de délégation de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking Saint-Thiébault,
- Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans,
- Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle place Mazelle,
- **D'APPROUVER** la création d'un abonnement 5 jours sur 7 et d'un forfait week-end de 4 jours au sein du parking Saint-Thiébault,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Interventions de :** M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel et M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** M. THIL Patrick.

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 52** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote: 3** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.

---

**DCM N°12-11-10: Examen pour l'exercice 2011 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux :**

M. TRON, Rapporteur, expose que l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Déléataires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité pour l'année 2011. L'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui en prend acte.

Par ailleurs, la loi n°95-101 du 2 février 1995 pris en son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 prévoient que le Maire présente pour adoption au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Conformément à l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 16 octobre dernier et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les Déléataires.

De plus, l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- **PRENDRE ACTE** des rapports annuels des délégataires de service public ainsi que du rapport d'activité du camping municipal géré en régie ;
- **ADOPTER** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable ;
- **PRENDRE ACTE** du rapport du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2011.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

▪ **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2011 et de la note de synthèse desdits rapports ainsi que rapport d'activité 2011 du camping municipal ;

▪ **D'ADOPTER** le rapport annuel présenté pour l'année 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

▪ **DE PRENDRE** acte du contenu, pour communication du rapport annuel d'activité 2011 retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

**Interventions de :** Mme NICOLAS Martine, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. DARBOIS René et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme NICOLAS Martine.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 3 Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.

---

**DCM N°12-11-11: Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopôle et bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2011:**

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose qu'en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des Sociétés d'Economie Mixte Locales.

Les rapports présentés par les représentants des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2011 sont joints en annexe et soumis à adoption.

De plus, en vertu de l'article L.2224-3, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés a été conclu avec URM, filiale d'UEM, pour gérer cette activité de service public.

Le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2011 est également joint en annexe et a été soumis le 16 octobre 2012, à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- **ADOPTER** les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2011 ;

- **PRENDRE ACTE** du bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2011.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ADOPTER** les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE ;
- **DE PRENDRE ACTE** du bilan annuel pour l'exercice 2011 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 51** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** /

**Abstention :** 1 M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote :** 3 Mme COLIN-OESTERLE Martine, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne.

**DCM N°12-11-12 : Versement de subventions à diverses associations culturelles :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que sur avis de la Commission des Affaires Culturelles du 23 octobre 2012, il est proposé de verser des subventions pour un montant de 27 000 € aux associations culturelles suivantes :

-Association Surface sensible (aide au projet pour la réalisation de l'installation "Femmes debout")	1 000 €
-Compagnie Les Heures paniques (aide au projet pour la création théâtrale intitulée <i>Les locataires</i> prévue à l'automne 2012 à Metz et Thionville)	4 000 €
- Œuvre Nationale du Bleuet de France (aide au titre du devoir de mémoire envers les Anciens combattants et Victimes de Guerre)	1 000 €
-Centre Culturel d'Anatolie (aide exceptionnelle pour l'organisation technique liée à un concert prévu à l'Arsenal)	1 000 €
-Association Bouche à Oreille (poursuite du soutien au projet <i>Ensemble – Cour du Languedoc</i> )	20 000 €

Cette subvention est attribuée en vue de la poursuite de l'action artistique et culturelle collective *Ensemble, Cour du Languedoc* reconduite dès l'automne 2012, dans les conditions prévues par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, d'un montant de 20 000 € par an, jusqu'au 30 septembre 2014.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant global de 27 000 € aux associations culturelles suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| - Association Surface sensible<br>(aide au projet <i>Femmes debout !</i> )   | 1 000 €  |
| - Compagnie Les Heures paniques<br>(aide à la création <i>Les Locataires</i> )   | 4 000 €  |
| - Œuvre Nationale du Bleu de France<br>(aide au titre du devoir de mémoire envers les Anciens combattants et Victimes de Guerre) | 1 000 €  |
| - Centre Culturel d'Anatolie<br>(aide exceptionnelle pour l'organisation technique liée à un concert prévu à l'Arsenal)          | 1 000 €  |
| - Association Bouche à Oreille<br>(poursuite du soutien au projet <i>Ensemble – Cour du Languedoc</i> )                          | 20 000 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

**Intervention de : Mme KAUCIC Isabelle.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 8** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert.

**DCM N°12-01-13: Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse:**

M. KOENIG, Rapporteur, expose le Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation des travaux de réfection partielle du parvis de l'église.

La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 16 690,87 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Sainte-Thérèse une subvention d'équipement représentant un montant de 8 344 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse d'un montant de 8 344 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection partielle du parvis de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **D'AUTORISER :**

Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 8** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert.

---

**DCM N°12-11-14 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse du Très Saint-Sacrement:**

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que le Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la mise en sécurité du porche d'entrée du presbytère, propriété de la paroisse.

Le montant total de cette opération est estimé à 22 540,28 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse du Très Saint-Sacrement une subvention d'équipement représentant un montant de 11 268 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement d'un montant de 11 268 € représentant la participation financière de la Municipalité à la mise en sécurité du porche d'entrée du presbytère.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

### **AUTORISE :**

- Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

### **Intervention de :** /

### **Explication de vote demandée par :** /

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 8** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert.

---

### **DCM N°12-11-15 : Dénomination de voies publiques:**

M. le Maire, Rapporteur en lieu et place de Mme KNECHT, Conseiller Municipal, excusée

expose que dans le cadre de l'aménagement du quartier Amphithéâtre et de la place Mazelle, il est nécessaire de procéder à la dénomination de voies publiques.

Tenant compte des principes de l'hodonymie messine, il vous est proposé :

1) De dénommer la nouvelle voie articulée depuis la rue Pierre Mendès France :

- Rue Marie MARVINGT

### **Marie MARVINGT (1875-1963)**

Marie Félicie Elisabeth MARVINGT a passé une partie de son enfance à Metz, restant attachée à la Lorraine toute sa vie. Elle devient très jeune une athlète complète, pratiquant les sports les plus dangereux et détenant de nombreux records. Surnommée « la fiancée du danger », elle est un modèle de dynamisme et de féminisme. Première femme française à obtenir son brevet de pilote, elle contribue en 1910 à la conception d'un avion-ambulance. Pendant la Première Guerre mondiale, elle participe à des missions de bombardements. Elle s'investit par la suite dans l'aviation sanitaire et s'engage comme infirmière de l'air pendant la Seconde Guerre mondiale. Marie Marvingt a été décorée par la nation de trente-quatre médailles dont la Croix de guerre, la Légion d'honneur et les Palmes académiques.

2) De dénommer la place située aux intersections de la rue Mazelle et du boulevard André Maginot :

- Place Jean COCTEAU

### **Jean COCTEAU (1889-1963)**

Ecrivain et cinéaste français. Artiste aux multiples facettes, a réalisé au début des années 1960 des vitraux de l'église Saint-Maximin de Metz située rue Mazelle.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

1) **DE DENOMMER** à Metz-Quartier Amphithéâtre la nouvelle voie articulée depuis la rue Pierre Mendès France :

- **RUE MARIE MARVINGT**

2) **DE DENOMMER** à Metz-Quartier Centre-Ville / Les Iles la place située aux intersections de la rue Mazelle et du boulevard André Maginot :

- **PLACE JEAN COCTEAU**

**Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme**

**GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 8 Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert.**

---

**DCM N°12-11-16 : Convention d'archivage entre la Ville de Metz et l'Institut Européen d'Ecologie :**

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose que l'Institut Européen d'Ecologie, association de droit local installée depuis 1971 dans le cloître des Récollets, s'est donné comme objectif de promouvoir et développer toute initiative visant à l'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement et des rapports entre les hommes, les groupes et la nature. Il assure notamment l'animation d'actions relatives à l'environnement, et des missions pédagogiques dans le domaine du développement durable.

La bonne gestion des archives de l'association apporte de multiples avantages tant dans son fonctionnement que dans la contribution à la mémoire locale.

Aussi, la Ville de Metz a proposé à Monsieur Jean-Marie PELT, Président de l'Institut Européen d'Ecologie, de mettre les compétences et locaux de ses Archives Municipales, situées dans le cloître des Récollets, à la disposition de l'établissement pour la conservation, sous forme de dépôt gratuit, de ses archives détenues et à venir.

La signature d'une convention est nécessaire pour finaliser cet accord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE** en dépôt les archives de l'Institut Européen d'Ecologie depuis sa création,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie en conséquence ainsi que tout document se rapportant à la présente.

**Intervention de : M. DARBOIS René.**

**Explication de vote demandée par : M. THIL Patrick.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 10** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme PALLEZ Christiane (x2).

---

**DCM N°12-11-17 : Convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'école « Plein Air » de Landonvillers- Renouveau :**

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle ont signé, en date du 2 septembre 2009, une convention dont l'objectif est de mettre en commun leurs moyens pour organiser au mieux l'accueil et la scolarisation des élèves (47 enfants environ) à l'école Plein Air de Landonvillers, dans une perspective de prévention de la grande difficulté scolaire.

Une commission se réunit à chaque fin d'année scolaire pour l'admission des élèves messins, à partir de 6 ans, rencontrant des difficultés d'apprentissage.

L'école accueille pendant un temps limité, mais jamais inférieur à 1 an, ces élèves qui retrouvent ensuite leurs écoles d'origine.

La Ville de Metz met à disposition une ATSEM dont le coût salarial est estimé à 24 762€.

Cette convention étant arrivée à échéance le 01/09/2012, il est proposé de la reconduire pour une nouvelle période de 3 ans.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RENOUELER** la convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'école de Plein Air de Landonvillers pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015,
- **DE RECONDUIRE** la mise à disposition d'une ATSEM pour un coût salarial estimé à 24 762 €,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Education Nationale.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 10** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme PALLEZ Christiane (x2).

---

### **DCM N°12-11-18: Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre des actions citoyennes et de l'accueil des nouveaux arrivants:**

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose que la municipalité a fait de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe fort de son action. La poursuite de cette stratégie s'appuie sur le soutien apporté à des initiatives associatives concernant des publics diversifiés (jeunes et adolescents, immigrés nouvellement arrivés sur le sol français, etc...) et visant à permettre la compréhension et l'adhésion aux codes et usages de notre société afin notamment de contribuer à leur éveil citoyen, à leur intégration au sein de notre société. Il est proposé à cet égard de soutenir les projets suivants :

#### **Octroi d'une subvention à la MJC de Metz-Borny, au titre du projet « Citoyens de Demain »**

De par ses activités, la MJC de Metz-Borny contribue à la formation citoyenne d'un public jeune en proposant des actions visant à l'apprentissage de la vie collective, l'exercice et le respect des droits individuels, la découverte effective et participative du fonctionnement démocratique. Le projet « Citoyens de demain » s'appuiera sur deux axes principaux :

- La création et l'animation d'une instance démocratique représentative de participation et d'action pour les enfants et jeunes (Conseil d'Administration Junior/ CAJ) qui pourra tisser des liens avec le Conseil Municipal des Enfants
- Le développement d'outils participatifs et d'expression sur tous les accueils collectifs de mineurs

Deux groupes constitués de douze enfants chacun (7 à 11 ans et 12 à 15 ans) seront impliqués. Cette démarche permettra de toucher un large public puisque les projets validés par le Conseil d'Administration Junior seront développés en lien avec les actions courantes de la MJC.

Montant de la participation proposée : 4 640 euros

#### **Octroi d'une subvention à l'association Inter Service Migrants/Est au titre du projet « Je, tu, il s'intègre, nous intégrons »**

Engagée en 2011 par l'association Inter Service Migrants/Est, cette action fortement ancrée à Metz vise à permettre aux personnes immigrées installées en Lorraine de bien appréhender les valeurs fondatrices de la République française et ses usages afin de favoriser leur intégration. Il s'agit de permettre à des migrants de participer à des séances de formation animées par des représentants de la société civile et des collectivités locales, visant à :

- fournir à moyen terme, les clés de compréhension du fonctionnement de la société française, de son administration
- aider à découvrir, comprendre les valeurs et les principes de la république française
- informer sur les obligations découlant du séjour sur le territoire français
- accompagner la démarche d'accès à la nationalité française

Coût de l'action : 50 200 euros (participation du Fonds Européen d'Intégration à hauteur de 25 000 euros).

Montant de la participation proposée : 3 200 euros

**Octroi d'une subvention à l'association Accueil des Villes Françaises (AVF) dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants messins :**

L'association Accueil des Villes de France a pour but d'intégrer au mieux les nouveaux arrivants messins en leur permettant de découvrir Metz et de nouer un réseau de connaissances. Afin de pouvoir mener ses actions en faveur de ce public, l'AVF sollicite la ville pour une participation financière.

Coût des actions : 3 000 euros

Montant de la participation proposée : 1 500 euros

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** les subventions suivantes :
  - 4 640 euros à la MJC de Metz-Borny
  - 3 200 euros à l'association Inter Service Migrants/Est
  - 1 500 euros à Accueil des Villes Françaises.
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

La dépense totale s'élève à 9 340 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

**Interventions de :** Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. NZIHOU Patrice.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 46** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 9** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques.

---

**DCM N°12-11-19: Subvention dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par délibération du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements « Habiter Mieux » destiné à améliorer la performance énergétique des logements d'au moins 25%.

La Ville a décidé de verser aux propriétaires occupants une aide forfaitaire de 500 € pour tout projet subventionné dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 3500 € répartie conformément au tableau figurant ci-dessous.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 3 500 € répartie comme suit :

Propriétaire	Type de demandeur	Nombre de logements	Participation « Habiter Mieux »
M. Gilbert MENDEZ	Propriétaire occupant	1	500 €
M.et Mme Noureddine EL BERGUI	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Ismail DUMAN	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Ida CAFORA	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Serge BARONE	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Laurent SAPAC	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Giuseppe DI MARCO	Propriétaire occupant	1	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés,

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 46** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 9** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques.

---

**DCM N°12-11-20: Groupement de commandes pour l'achat de tous logiciels, équipements informatiques et téléphoniques :**

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 mutualisé son service informatique et son service d'information géographique avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Ces services sont devenus la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI).

La DCSI a identifié des besoins communs pour les deux collectivités concernant l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques et téléphoniques.

Afin de simplifier la gestion de ces commandes, dans un souci de gain de temps et d'efficacité, il est proposé que la Ville de Metz s'associe à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant la mutualisation des procédures des marchés à passer selon le type d'achat.

Cette démarche permettra de bénéficier d'avantages en terme de coût en s'inscrivant dans une logique globale d'optimisation et de mutualisation des moyens de fonctionnement des deux collectivités.

D'un commun accord, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la rédaction, la notification et l'exécution des marchés nécessaires, dans le respect du Code des Marchés Publics et notamment dans son article 8.

Les commandes seront activées par la Ville de Metz pour répondre à ses besoins et dans la limite des budgets affectés annuellement par la Ville de Metz.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le ou les marchés concernant l'acquisition de logiciels, de matériels informatiques et téléphoniques.
- **D'ACCEPTER** que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et que sa commission d'appel d'offres soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document contractuel s'y rapportant et les avenants éventuels.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 46** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : 9** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques.

---

**DCM N°12-11-21** : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

**Rapporteur : M. le Maire**

**1<sup>er</sup> cas : Décisions prises par M. le Maire**

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

**3° A R R E T E N°46** : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public

Date de la décision : 18 octobre 2012, N° acte : ....

**2<sup>ème</sup> cas : Décisions prises par M. PAYRAUDEAU, Adjoint Chargé de quartiers**

Date de la décision, N° acte : 7.1

**Intervention de :**

---

- **Question orale de M. LEBEAU portant sur les statistiques d'accidents matériels et corporels occasionnés par les travaux de Mettis sur le ban communal de Metz depuis 2010 (jointe en annexe).**
  - **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).**
- 

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point divers 1 qui suit.

---

### **SEANCE A HUIS-CLOS**

**DCM N°12-11-DIVERS 1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que la Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé

pour un montant total de 30 246,46€ pour le Budget Principal et 161€ pour le Budget Annexe Camping.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 285€ pour le Budget Principal.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE** la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 30 246,46€ pour le Budget Principal et de 161€ pour le Budget Annexe Camping.
- **DE** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 285€ pour le Budget Principal.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 48** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (x2), Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. ANTOINE Christian (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 7** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme OLESINSKI Marielle, M. MARECHAL Jacqueq.

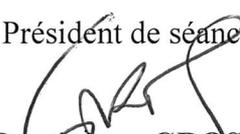
---

**L'ordre du jour de la séance du 29 novembre 2012 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h25.**

---

**P.V dressé le 20 Février 2013**

Le Président de séance,

  
**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

## ANNEXE 1

### QUESTION ORALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012

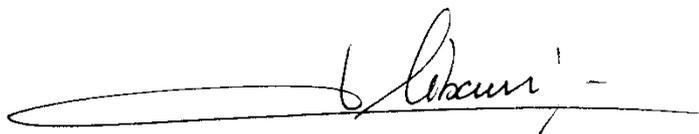
---

Monsieur le Maire,

Pouvez-vous nous communiquer les statistiques d'accidents matériels et corporels occasionnés par les travaux de Mettis sur le ban communal de Metz depuis 2010 :

- Pour les piétons.
- Pour les cyclistes.
- Pour les automobilistes.

Je vous en remercie par avance, et vous prie de croire à l'assurance de ma considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Lebeau', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.

Emmanuel LEBEAU  
Conseiller Municipal de Metz

## ANNEXE 2

### Conseil Municipal du 29 novembre 2012

#### Réponse à la question orale de Monsieur LEBEAU

S'agissant des dommages matériels, les demandes de prise en charge de dommages matériels liés à Mettis sont bien évidemment du ressort de Metz Métropole, Maître d'Ouvrage de l'opération, qui en assure le traitement et donc l'indemnisation. D'après les informations dont j'ai néanmoins pu avoir communication, le nombre de dossiers traités dans ce cadre par la Communauté d'Agglomération n'excéderait pas une vingtaine depuis le démarrage des travaux, ce qui me paraît tout à fait acceptable. Il s'agit donc des dégâts matériels.

S'agissant des accidents corporels, les statistiques, qui sont recensées au niveau national, témoignent d'une baisse régulière des accidents à Metz (cette baisse est d'ailleurs plus importante à Metz que la moyenne nationale, on en est très content), imputable très probablement au développement des aménagements de sécurité routière au premier rang desquelles les zones 30, les zones de rencontre, etc... Je félicite Mr DARBOIS pour son action exceptionnelle de ce côté-là et je vous remercie de le féliciter avec moi. En tout état de cause, compte tenu de cette diminution constante du faible nombre d'accidents, il paraît impossible d'établir un effet quelconque imputable aux travaux du Mettis.

Alors maintenant, s'agissant des travaux du Mettis, je suis moi-même en charge du dossier Mettis par Metz Métropole, pour la partie messine des travaux du Mettis directement. Eh bien je peux vous dire que je n'ai pas entendu parler d'accidents de la circulation en particulier. L'accident dont vous faites état, et que je connais parfaitement, ne s'est pas passé sur le chantier Mettis. Le chantier Mettis est entouré par une barrière, il y a une barrière des deux côtés, et tout chantier est fermé par une barrière. Parfois, elles sont renversées mais il y a des barrières. L'accident s'est passé sur la voirie de circulation, qui est la voirie de circulation normale et un camion a reculé; un camion qui passait par là et qui avait des activités à faire, a reculé et il y a eu un accident très grave avec une dame. Cette dame est actuellement à l'hôpital de Mercy. D'après ce que je sais, elle est très gravement blessée mais ses jours ne sont pas en danger; et il ne s'agissait pas d'un accident imputable au chantier Mettis.